



La pression de la pêche de loisir ramenée à un bar ?

L'Europe veut limiter les prises à un seul poisson par jour et par personne

Mise en... ligne sur son site par la puissante Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), une pétition invite tous les amateurs de pêche de loisir à s'élever avec force contre un projet de la Commission européenne visant à réglementer la capture du bar. Dispositif dont la mesure phare consiste à interdire aux pêcheurs amateurs de prendre plus d'un poisson par jour et par personne, que sa capture soit réalisée du bord, depuis un bateau ou en chasse sous-marine. Mesure qui selon Jean Kiffer, président de la FNPPSF, "va très certainement être étendue à l'ensemble du littoral français, et notamment à la Méditerranée, mais également à



Selon la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, la mesure qui vise dans un premier temps la capture des bars en Manche, pourrait concerner celle du loup en Méditerranée. / PHOTO PC

2 millions
de Français seraient
concernés

d'autres espèces emblématiques comme la dorade".

"Pendant des dizaines d'années, le bar n'a préoccupé personne. On se demandait même si l'Europe avait entendu parler de ce poisson. Puis les professionnels se sont mis à chahuter dans les frayères et tout d'un coup, tout le monde s'est réveillé. Et comme souvent en pareil cas, on est passé d'un extrême à l'autre en ciblant les pêcheurs amateurs pour épargner la filière professionnelle".

Pour le président de la FNPPSF, "cette réglementation signe non seulement l'arrêt de mort de la pêche de loisir, mais elle met en péril toute une économie littorale, en particulier l'industrie nautique qui fabrique, entretient et abrite les bateaux de plaisance". Et de réclamer d'une part l'abandon de cette mesure et d'autre part l'application stricte d'une stratégie de préservation des stocks

qui a fait ses preuves : le respect d'une taille minimale d'au moins 42 cm pour le bar et 30 cm pour le loup de Méditerranée, et une interdiction de pêche sur les frayères ainsi que pendant la période de reproduction (du 1er février au 31 mars pour le bar).

La Fédération estime que parmi les 3,5 millions de pêcheurs de loisir français, près de 2 millions pratiquent la pêche du bar/loup et consomment donc du matériel (cannes, moulinets, leurres, etc.). Quant à la limitation de la taille à 42 cm, effective depuis 2012, elle aurait

permis de réduire de 40 à 50 % le nombre de prises ; la FNPPSF affirmant que "l'Union européenne a pris sa décision sur la base de données antérieures à cette date".

Selon la station Ifremer (Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer) de Palavas (Hérault) spécialisée en l'étude de cette espèce, notamment au profit des fermes aquacoles qui en font l'élevage, les Français ont consommé 8 000 tonnes de bar/loup en 2000 ; tonnage qui a doublé en 5 ans (1995-2000). Une demande en forte hausse qui préoccupe l'Europe comme le montre son rapport sur la surpêche publié l'an dernier ; rapport selon lequel 96 % des stocks de poissons benthiques de Méditerranée sont surexploités. Et parmi eux, le loup...

LA TAILLE : UNE FAUSSE BONNE MESURE ?

Longtemps présentée comme une mesure efficace et relativement consensuelle, la limitation de la taille des prises ne fait plus l'unanimité parmi les scientifiques, bien au contraire. Comme l'explique un biologiste marin du Centre d'océanologie de Marseille, "cette règle est un non-sens car les plus gros poissons sont les plus gros géniteurs. C'est comme si on demandait aux pêcheurs de ne capturer que de grosses femelles". En revanche, la limitation voire l'interdiction des captures pendant les périodes de frai est considérée comme très efficace. Les spécialistes prônent d'ailleurs son extension aux autres espèces menacées de surpêche.

Philippe GALLINI

6375058852102f02a28d4f340402544318161848105459